



RRFAEC

RÉGIME DE RETRAITE DES FOYERS D'ACCUEIL ET ÉTABLISSEMENTS CONNEXES

Nous prenons votre retraite à cœur

AVRIL 2022

VOTRE RELEVÉ DE RETRAITE ANNUEL

À l'instar des autres entreprises qui fournissent des services, comme les banques et les compagnies d'assurance, les régimes de retraite passent à la transmission électronique des documents de leurs participants. Si vous étiez un participant actif du RRFAEC à la fin de 2021, votre relevé de retraite annuel est d'ores et déjà disponible sur le portail des participants **MonSite EnAvantage**. Il s'agit d'un document important qui vous permet de faire le suivi de votre rente de retraite.

Nous vous invitons à créer un compte sur le portail **MonSite EnAvantage**, si ce n'est déjà fait. Reportez-vous à la page 4 de ce bulletin pour savoir ce que le portail vous permet d'effectuer et comment créer un compte.

Les participants qui n'ont pas fourni d'adresse de courriel à jour à EnAvantage recevront leur relevé annuel par la poste ordinaire.

Si vous avez des questions à propos de votre relevé de retraite annuel ou besoin d'aide pour créer un compte sur le portail, n'hésitez pas à communiquer avec EnAvantage.

À compter de l'an prochain, tous les relevés de retraite annuels seront transmis par le portail **MonSite EnAvantage**. À moins que vous ne le demandiez expressément, ils ne seront plus envoyés par la poste. Vous devriez communiquer avec EnAvantage pour vous assurer que votre adresse de courriel dans leur système est bonne.

DANS CE NUMÉRO



2 LE FONCTIONNEMENT DU RRFAEC

Une explication simple du fonctionnement du Régime

3 DIVORCE ET SÉPARATION

Bon à savoir

3 VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Réponses à certaines questions posées fréquemment

4 PORTAIL DES PARTICIPANTS MONSITE ENAVANTAGE

Accès sécurisé en ligne à vos renseignements personnels reliés à votre rente

le RRFAEC maintenant

LES VENTS CONTRAIRES PERSISTENT, MAIS NOUS CONTINUONS DE METTRE L'ACCENT SUR LA DURABILITÉ À LONG TERME DU RÉGIME

Un message de vos fiduciaires

Cela fait maintenant plus de deux ans que la COVID-19 nous a plongés dans la plus grave pandémie mondiale en plus de 100 ans. Cette pandémie a exercé une pression sans précédent sur les participants du Régime, qui ont continué à fournir une assistance aux aînés qui vivent dans des foyers et qui dépendent plus que jamais d'eux. **Nous vous remercions pour votre dévouement et l'excellent travail que vous continuez d'accomplir chaque jour.**

Malgré la pandémie, les placements du Régime ont continué à très bien performer et ont fourni en 2021 un rendement de 12,2 %. Ces 10 dernières années, le Régime a affiché un rendement moyen de 9,1 % par année, ce qui est nettement au-dessus du rendement annuel de 6,35 % ciblé à long terme. Le RRFAEC a actuellement près de 2,5 milliards de dollars d'actifs, et environ 52 000 participants actifs et 15 000 retraités. Selon la dernière évaluation actuarielle qu'il a soumise, le Régime était entièrement capitalisé sur une base de continuité en date du 1er janvier 2021.

Nous vous rappelons que les règles de capitalisation de l'Ontario pour le RRFAEC et les régimes de retraite interentreprises similaires sont provisoires et devraient être remplacées d'ici quelques années. On s'attend à ce que les nouvelles règles de capitalisation obligent le RRFAEC et les régimes similaires à avoir davantage de fonds en réserve pour protéger les participants contre les pertes sur les placements et des situations négatives similaires. La protection des participants est un objectif louable, mais le fait de mettre de côté davantage de fonds en prévision des mauvais jours fera en sorte qu'il y en aura moins pour payer les retraites et les avantages sociaux des participants.

Les marchés financiers demeurent volatils. La plupart des marchés des capitaux ont eu des rendements négatifs au premier trimestre de 2022 en raison de l'inflation et des hausses des taux d'intérêt qui ont été instaurées pour l'atténuer, ainsi que des sanctions économiques considérables déclenchées par l'invasion de l'Ukraine. Le Régime est en train de se tourner vers une composition révisée de l'actif, qui est le résultat d'une récente étude de l'actif et du passif ayant servi à déterminer la composition optimale de l'actif.

En tant de fiduciaires du RRFAEC, nous reconnaissons l'importance de veiller à la sécurité de votre rente. Et nous continuons à mettre l'accent, avec nos consultants, sur la durabilité du Régime à long terme.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à ceux et celles qui vous sont chers, un excellent été en sécurité!

FONCTIONNEMENT DU RRFAEC

Les régimes de retraite ont pour but d'assurer la sécurité financière future de leurs participants, mais peu d'entre nous savent réellement comment ils fonctionnent. À quelques différences près, la plupart des régimes de retraite fonctionnent sensiblement de la même façon.

1^{re} ÉTAPE

Des cotisations régulières sont versées à un régime de retraite, c.-à-d. un bassin de capitaux détenu en fiducie pour les participants du régime.

ÉTAPE 2 : RRFAEC

Les cotisations sont investies par des gestionnaires de placements professionnels, qui font l'objet d'un suivi de la part du conseil des fiduciaires.

ÉTAPE 3

À la retraite, les sommes détenues dans le « bassin » servent à verser un revenu de retraite (ou une rente) aux participants

L'argent rentre, l'argent est investi, l'argent sort. C'est précisément comment le RRFAEC fonctionne.

Cotisations au Régime

Les cotisations que vous et votre employeur versez au Régime sont fonction de votre salaire. Le taux de cotisation est fixé par votre convention collective. Tous les employeurs cotisants pour lesquels vous travaillez sont tenus de déclarer votre paie à la fin de chaque mois et d'envoyer les exigées à EnAvantage. Ces cotisations sont consignées et l'argent est déposé dans la caisse de fiducie, avec les autres cotisations reçues.

Investissements

Des gestionnaires de placements professionnels investissent le fonds de retraite dans des actions, des obligations, de l'immobilier, des infrastructures, des dettes privées et d'autres types de placements en fonction des lignes directrices établies par le conseil des fiduciaires, en consultation avec son conseiller en placements. Le conseil surveille régulièrement le rendement des gestionnaires de placements.

Versements

Le fonds de retraite sert à payer une rente et des prestations aux participants et à leurs bénéficiaires, et les dépenses du Régime.



CENTRE TÉLÉPHONIQUE ENAVANTAGE

Saviez-vous que le centre téléphonique EnAvantage répond à plus de 500 appels par semaine de participants, actuels et anciens, du Régime? L'équipe dévouée et expérimentée de ce centre s'efforce d'offrir aux participants un niveau de service sans pareil.

Il se pourrait que les participants qui ont communiqué avec le centre téléphonique reçoivent par courriel un bref sondage de suivi les invitant à évaluer leur expérience et à donner leur rétroaction. Les réponses obtenues serviront à améliorer le service offert aux participants. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

LE RRFAEC EST UN RRIOD

Le RRFAEC est désigné comme étant un régime de retraite interentreprises ontarien déterminé (« RRIOD »). Veuillez consulter l'avis relatif au RRIOD dans la section « À propos du Régime » du site web du Régime www.nhrpp.ca pour savoir ce que cela signifie dans votre cas.

DIVORCE ET SÉPARATION

Saviez-vous que votre rente est considérée comme un actif familial? Ainsi, toute rente que vous accumulez pendant que vous et votre conjoint êtes toujours mariés ou que vous vivez en union de fait pourrait devoir être répartie en vertu de l'entente de séparation ou de divorce.

Même si vous n'êtes pas légalement marié, vous devez tenir compte de la valeur de votre rente lors de la répartition de l'actif familial. Toutefois, si votre actif familial peut être égalisé par un actif autre que votre rente, il ne sera pas nécessaire de diviser votre rente.

Veillez vous reporter aux pages 28 et 29 du Manuel des participants pour en savoir davantage sur les implications d'un divorce et d'une séparation sur vos prestations de retraite. Le Manuel des participants se trouve dans la section Liens rapides du site web du Régime à www.nhrpp.ca.

Les règles qui régissent le processus de séparation et de divorce et les répercussions sur vos prestations de retraite sont complexes et varient d'une province à l'autre. Nous vous conseillons vivement de consulter un avocat spécialisé en droit de la famille avant de prendre une décision concernant la division de vos prestations du RRFAEC.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Q. Ma relation conjugale prend fin. Puis-je utiliser mon relevé de retraite annuel comme valeur en droit de la famille ?

R. Lorsqu'une relation conjugale prend fin, une valeur en droit de la famille est requise pour déterminer la valeur de vos prestations de retraite que vous avez accumulé au cours de cette relation pour le partage du patrimoine familial. Votre relevé de pension annuel ne peut pas être utilisé à cette fin. Les participants de l'Ontario doivent demander une valeur en droit de la famille en remplissant le formulaire 1 de l'ARSF (qui est disponibles sur le site web de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) à <https://www.fsrao.ca/fr>), puis en fournissant le formulaire à ainsi que les frais applicables.

EnAvantage demande des frais de 600 \$ plus la TVH pour effectuer les calculs nécessaires pour fournir une valeur en droit de la famille.

Q. Je n'ai pas reçu mon feuillet d'impôt T4A pour les montants que le RRFAEC m'a versés en 2021. Comment puis-je obtenir une copie de ce feuillet?

R. Si vous êtes à la retraite ou un ancien participant qui a quitté le Régime au cours des 16 derniers mois, vous pouvez obtenir une copie de votre feuillet d'impôt en allant dans la section Mes documents du portail des participants MonSite EnAvantage. Si vous n'avez pas de profil sur le portail MonSite EnAvantage, vous devriez vous reporter à la page 4 de ce bulletin pour savoir ce que vous pouvez faire sur le portail et comment créer un compte.

Vous pouvez aussi appeler le centre téléphonique d'EnAvantage pour demander qu'on vous envoie par la poste une copie de votre feuillet d'impôt.

Q. Je suis un participant du Régime et je veux créer un compte sur le portail MonSite EnAvantage, mais je ne trouve pas mon numéro de participant. Que dois-je faire?

R. Votre numéro de participant est indiqué sur la plupart de correspondance que vous avez reçue du Régime ou d'EnAvantage, entre autres votre lettre de bienvenue, votre relevé de retraite annuel ou une estimation de rente. Si vous n'arrivez pas à trouver un de ces documents, vous devriez appeler le Centre téléphonique d'EnAvantage (voir page 4), qui vous indiquera votre numéro de participant après vous avoir posé quelques questions de sécurité.



BON À SAVOIR

Recevoir une rente du RRFAEC et travailler pour un employeur cotisant

Si vous avez commencé à recevoir votre rente mais que vous travaillez encore pour un employeur cotisant, cela pourrait y avoir des conséquences. La Loi de l'impôt sur le revenu ne vous permet pas de recevoir une rente et d'accumuler simultanément des prestations dans le même régime de retraite.

Dans certains cas, les employés et leurs employeurs nous ont informés que les employés ont pris leur retraite et ont donc commencé à recevoir leur rente. Cependant, le Régime a continué à recevoir des cotisations pour ces employés. Comme les employés ne remplissaient pas certaines conditions, leur rente mensuelle a été suspendue et ils étaient tenus de rembourser à la RRFAEC les paiements de rente qu'ils recevaient pendant qu'ils cotisaient au Régime.

Veillez communiquer avec EnAvantage si vous avez des questions à ce sujet.

POLITIQUE SUR LA COVID-19

Tous les visiteurs qui se présentent au bureau d'EnAvantage sont tenus de présenter une preuve de vaccination complète et de répondre à des questions de dépistage de la COVID-19 avant d'entrer dans les lieux.

À l'intérieur du bureau, les visiteurs doivent se conformer au plan de sécurité COVID-19 en vigueur, ce qui inclut la distanciation physique et le port du masque.



LE PORTAIL DES PARTICIPANTS

Des milliers de participants ont créé un compte pour pouvoir utiliser le portail MonSite EnAvantage. Voici ce qu'ils en disent :

« J'ai réussi à naviguer et à comprendre comment procéder. Merci. »

« Très bon site, facile à naviguer. »

« Tout fonctionne parfaitement. »

« C'est ma première visite. Très concluant. Merci pour ce que vous faites. »

Le portail MonSite EnAvantage fournit un accès sécurisé « 24/7 » qui permet aux participants de :

- consulter et mettre à jour leurs données personnelles et leurs bénéficiaires;
- utiliser la calculatrice pour estimer leur rente mensuelle à différentes dates de retraite;
- faire une demande de rente;
- voir les cotisations versées pour leur compte; et
- télécharger et téléverser certains documents.

La première visite est aussi simple que de compter jusqu'à 3.

1. Visitez le site web du Régime à www.nhripp.ca et cliquez sur le bouton Connexion Membre dans le haut de la page d'accueil.
2. Une fois sur la page Ouvrir une session dans MonSite EnAvantage, cliquez sur Créer un compte dans la fenêtre Ouvrir une session. Vous aurez besoin de votre adresse de courriel, de votre numéro de participant, des cinq derniers chiffres de votre numéro d'assurance sociale et de votre date de naissance.
3. Saisissez les renseignements demandés et cliquez sur le bouton Soumettre. Vous recevrez à votre adresse de courriel un mot de passe temporaire que vous pourrez utiliser la première fois que vous ouvrirez une session.

C'est vous qui contrôlez à présent les choses.

*Votre numéro de participant est indiqué dans le haut des communications que vous recevez du Régime ou d'EnAvantage.

Si vous avez besoin d'aide pour trouver votre numéro de participant, créer votre compte ou utiliser le portail, vous pouvez communiquer avec EnAvantage pendant les heures d'ouverture normales et quelqu'un vous guidera.



RESTEZ EN CONTACT

Vous avez récemment changé d'adresse ou vous avez une question à propos du Régime? Communiquez avec nous!

Courriel :

information@nhripp.ca

Toronto :

905-889-6200 (Option 9)

Extérieur de Toronto :

1-800-287-4816

Télécopieur : 905-889-7313

Adresse :

Régime de retraite des foyers
d'accueil et établissements connexes
a/s EnAvantage,
310-105 Commerce Valley Drive West,
Markham (Ontario) L3T 7W3

*Vous pouvez aussi obtenir
des renseignements en ligne,
en tout temps, sur le site
www.nhripp.ca*

En 2022, Jim Flynn, MTMS, fera partie du conseil d'administration depuis 20 ans et continuera d'être un administrateur très respecté. Au nom des participants, nous le remercions pour toutes ces années consacrées au Régime. Vous devriez savoir que le mandat moyen des fiduciaires du conseil est de huit ans, six d'entre eux en faisant partie depuis 10 ans ou plus.

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Matt Cathmoir,
présidente du conseil des fiduciaires – SEIU

Jim Flynn, MTMS
président du Comité de vérification – SCFP

Cathy Carroll,
présidente du Comité des investissements – SEIU

Candice Basara – Unifor

Patricia Carr – ONA

Mary DeMille – Unifor

Tyler Downey – SEIU

Marlene Hemmings – SEIU

Nicole Leach – SEIU

Ricardo McKenzie – SEIU

Eulalee Robinson – SEIU

Yafet Tewelde – SEIU

Andrew Ward – SCFP

Mia Warwick, MTMS – SCFP

Alternate Trustees:

Kelly Janes – Unifor

DJ Sanderson – ONA

Valerie Trudeau – SCFP



Un dernier mot

Ce bulletin résume en des termes simples le Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes. Il ne se veut pas exhaustif et ne vise pas à donner des conseils. En cas de divergence entre le contenu de ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, les documents juridiques prévaudront, conformément à la loi applicable. Les fiduciaires du RRFAEC peuvent modifier les règles du Régime en tout temps, y compris changer les montants des prestations, les types de prestations offertes, les conditions d'admissibilité et la liquidation du Régime.